



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1058-04-2022

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 3 mai 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-03-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-2017, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-2021 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-03-2022 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-2021, TEL QU'AMENDÉ, SUR LA COLLECTE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1106-01-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1106-2021 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2022)**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-01-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-2021 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2022.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques